

Insee Informations Rapides



31 mars 2020

N° 2020-85

Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) - mars 2020

En mars 2020, les prix à la consommation augmentent de 0,6 % sur un an

Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 15 avril 2020. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles. Par ailleurs, depuis le 16 mars, l'Insee n'envoie plus ses enquêteurs faire des relevés de prix dans les points de ventes physiques ; les indices de cette publication ont donc été calculés pour l'essentiel sur une période précédant le confinement lié au coronavirus. Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré « Pour en savoir plus ».

Sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de 0,6 % en mars 2020, après +1,4 % le mois précédent, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois. La forte baisse de l'inflation résulterait d'un net repli des prix de l'énergie et des produits manufacturés et d'un ralentissement des prix des services et du tabac. Les prix de l'alimentation augmenteraient, sur un an, à peine plus vite qu'en février.

Sur un mois, les prix à la consommation seraient stables, comme le mois précédent. Les prix du tabac augmenteraient fortement, compte tenu d'une hausse des taxes. Ceux des produits manufacturés accéléreraient, en lien avec la fin en février des soldes d'hiver. En revanche, la baisse des prix de l'énergie s'accroîtrait, dans le sillage des cours des produits pétroliers. Enfin, les prix des services et de l'alimentation se replieraient.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé ralentirait à +0,7 %, après +1,6 % en février. Sur un mois, il serait stable, comme le mois précédent.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

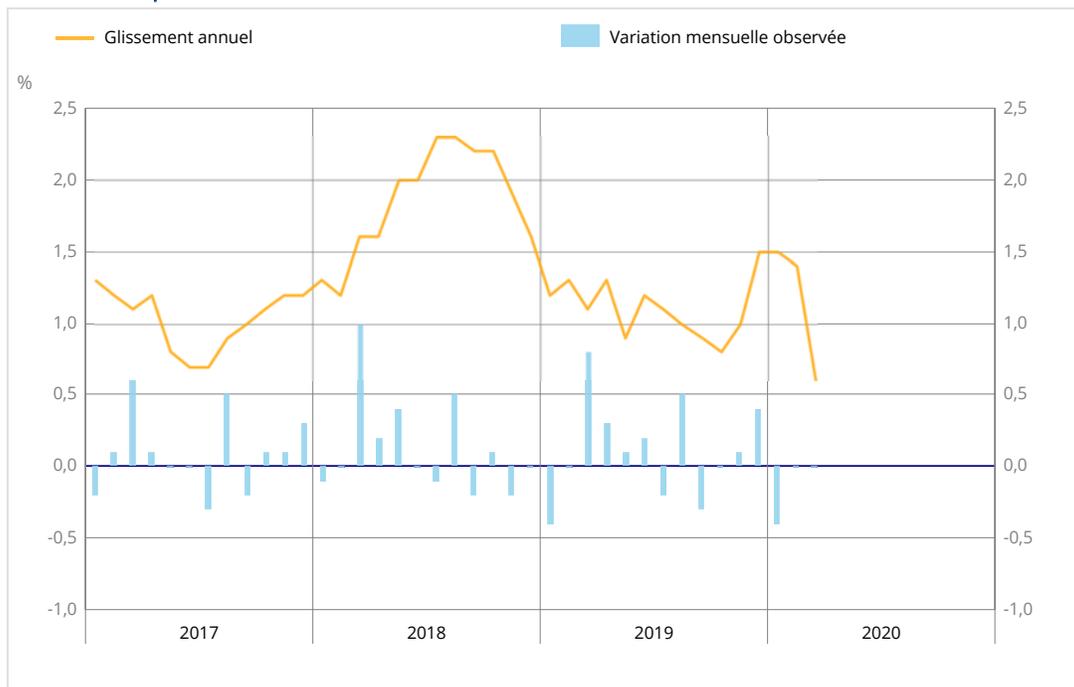
	Pondérations 2020	mars 2019	février 2020	mars 2020 (p)
Ensemble IPC*	10000	1,1	1,4	0,6
Alimentation	1610	2,5	1,8	1,9
- Produits frais	230	4,2	3,3	4,1
- Autre alimentation	1380	2,2	1,5	1,5
Tabac	205	8,1	14,5	13,8
Énergie	808	5,1	1,1	-3,9
Produits manufacturés	2491	-0,6	0,3	-0,5
Services	4886	0,6	1,4	1,0
Ensemble IPCH**	10000	1,3	1,6	0,7

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation

** : indice des prix à la consommation harmonisé

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Pour en savoir plus

L'IPC est calculé à partir de données de caisses, de relevés effectués par les enquêteurs dans les points de vente physiques et de relevés effectués de manière centralisée (relevés sur internet, données administratives).

La collecte de prix effectuée par les enquêteurs sur le terrain (quatre dixièmes de l'indice des prix à la consommation) s'est arrêtée le 16 mars : pour les produits concernés, les évolutions de prix sur la fin du mois de mars ont donc été imputées à partir des évolutions de prix observées en début de mois.

Définition :

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte.

Publication des résultats définitifs : le 15 avril 2020 à 8h45

Prochaine parution : le 30 avril 2020 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475